https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article5357

Stagiaires 2017-2018

Bienvenue dans l'académie de DIJON

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier-enseignant.es stagiaires-INSPE -

Publication date: lundi 10 juillet 2017

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Vous savez désormais dans quelle académie vous allez faire votre stage.

Pour demander une révision d'affectation, il faut écrire avant le 11 août 2017 au ministère un courrier en recommandé avec accusé de réception.
• mettre en objet : révision d'affectation et préciser la discipline
• dans le courrier préciser
ââ€"¦ le nom, prénom, numéro d'inscription au concours, discipline
ââ€"¦ préciser la situation, la raison de la demande
ââ€"¦ mettre en toutes les pièces justifiant la demande
ââ€"¦ Joindre également la copie de la fiche de synthèse de saisie des voeux sur Sial sinon mentionner que vous ne l'avez pas.

Faire une copie de tout le courrier y compris les pièces justificatives pour garder une trace personnelle et pour envoi à fmaitres@snes.edu en pièce jointe et si vous ne l'aviez pas déjà fait compléter notre fiche de suivi qui facilitera notre intervention et le suivi de votre demande de révision :
http://www.snes.edu/Fiche-suivi-affectation-laureat-concours.html

L' adresse d'envoi du recommandé accusé de réception au ministère est :
DGRH
Bureau des affectations et des mutations des personnels du second degré (DGRH/B2-2)
72 rue Regnault
75243 Paris Cedex 13

Vous arrivez dans l'académie de Dijon :
Pour la saisie de vos vœux :
L'application sera ouverte du 13 juillet (12h00) au 17 juillet 2017 à midi heure de Paris, sur le site académique de saisie des vœux d'affectation des stagiaires :

http://alais.ac-dijon.fr

Copyright © SNES Dijon